



الاستثمار في تونس | **investir en Tunisie**
start-up democracy ©

Conférence Internationale
Investir en Tunisie: start-up democracy ©
Tunis - le 8 septembre 2014

Tunisie
un pays, une vision, un avenir



Tunisie

un pays, une vision, un avenir

Avant-propos

D'ici fin 2014, la Tunisie sera dotée des premières institutions libres et démocratiques de sa 11^{ème} République, qui viendront mettre un terme à une transition de près de 4 ans. S'il s'agit-là d'un motif réel de satisfaction, chacun a conscience que pour donner corps à ce renouveau politique, c'est d'un véritable renouveau économique dont le pays a besoin.

Le document qui suit, fruit d'un travail interministériel conduit par le Chef du Gouvernement M. Mehdi Jomâa, présente les grandes lignes de la politique de développement que la Tunisie prépare pour les 20 années à venir. Un développement socialement plus juste et économiquement plus pérenne.



Mot du Chef du Gouvernement

La Tunisie entame en cette période décisive, la dernière phase d'un processus de transition initié depuis janvier 2011. Porté par un consensus national, ce processus est motivé par une forte volonté populaire de transformer le paysage politique et socio-économique marqué par les inégalités, l'incertitude et les déséquilibres sociaux.

Nous pouvons aujourd'hui, nous féliciter du progrès que nous avons accompli malgré les difficultés qui ont accompagné le processus de transition démocratique. Nous nous réjouissons aussi de la nouvelle image et de la confiance dont la Tunisie jouit auprès de ses partenaires et amis qui ont contribué à l'effort de stabilisation politique et de relance économique.

La Tunisie aborde à présent un tournant déterminant pour son avenir et aspire, à travers les élections législatives et présidentielles imminentes, les premières sous la nouvelle constitution, à la stabilité et à une meilleure visibilité pour ses citoyens et ses partenaires. Ce gouvernement s'attelle à tenir son engagement de conduire le pays à bon port et à organiser ces élections libres et transparentes dans les meilleures conditions possibles et dans les délais impartis.

Ce gouvernement s'est aussi fixé l'objectif d'initier la stabilisation économique et de préparer le terrain pour une croissance durable et inclusive. Un programme de redressement économique complet et cohérent a été préparé en respectant les mêmes principes qui ont caractérisé la transition tunisienne que sont : la participation, le consensus et la responsabilité.

Le dialogue économique national organisé avec tous les acteurs de la scène économique et sociale du pays a permis d'arrêter une vision partagée du diagnostic et des défis économiques et sociaux

auxquels le pays est confronté et de forger un consensus sur les mesures à prendre pour relever ces défis et relancer la croissance.

Le programme de redressement et de réformes, objet de cette note, émane d'une conviction quant à un ensemble de choix stratégiques fondateurs reposant sur les principes d'un Etat stratège, investisseur et régulateur, garant de la justice, de la solidarité et de l'inclusion sociales, préservant les équilibres macro-économiques et favorisant une gestion décentralisée conformément à la nouvelle constitution.

Ce programme instaure un cadre réglementaire et juridique propice à l'initiative privée, à l'ouverture économique et au partenariat public-privé. Il repose sur un système judiciaire indépendant et efficace, un système éducatif moderne offrant une formation de qualité à la jeunesse tunisienne, et une gestion transparente et responsable des finances publiques et des ressources de l'Etat.

La Tunisie poursuivra sa transition vers une véritable démocratie avec un modèle de développement inclusif, juste et équitable basé sur la bonne gouvernance, la transparence et la participation des citoyens.

Nous sommes convaincus que la Tunisie, notre « Start-up democracy », dispose des leviers nécessaires pour réussir, puisés dans sa position stratégique au cœur de la méditerranée, son histoire plusieurs fois millénaire, ses valeurs, son patrimoine, sa jeunesse compétente, moderniste et ambitieuse, et sa société équilibrée et harmonieuse.

Nous encourageons tous les actionnaires potentiels, nationaux et étrangers, privés et publics, individuels ou institutionnels à souscrire à ce projet et à lui apporter tout le soutien qu'il mérite.

La Tunisie de demain nous fera rêver. Il suffit d'y croire, d'y investir, de s'y investir, pour partager les dividendes.

Mehdi Jomaa
Chef du Gouvernement

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin oval border. The signature is cursive and appears to read 'Mehdi Jomaa'.

Sommaire

Liste des abréviations.....	7
Résumé.....	8
Introduction.....	15
Partie I – Contexte économique et social.....	17
1.1 Développement économique et social (jusqu'en 2010) : acquis et limites.....	17
1.2 Transition démocratique (à partir de 2011) : coûts et défis.....	19
Partie II – Une vision partagée et des choix stratégiques.....	23
2.1 Des fondements solides pour prospérer.....	23
2.2 Une vision partagée.....	24
Partie III – Le programme économique.....	27
3.1 Rétablissement graduel des équilibres macro-économiques....	28
A. Rationalisation des dépenses publiques.....	29
B. Réforme du système de compensation et des subventions.....	30
C. Rationalisation des investissements publics.....	31
D. Les recettes budgétaires.....	33
E. Gestion des finances publiques.....	34
3.2 Croissance économique et emplois.....	35
A. Gouvernance.....	35
B. Financement de l'économie.....	37
C. Climat d'investissement.....	39
D. Le partenariat public-privé.....	43
E. Politique industrielle.....	43
3.3 Développement territorial équilibré.....	49
3.4 Solidarité, justice et inclusion sociales.....	52
3.5 Mise en oeuvre du programme de redressement.....	54

Liste des abréviations

- **ANC**: Assemblée Nationale Constituante
- **BCT** : Banque Centrale de Tunisie
- **BFPME** : Banque de financement des petites et moyennes entreprises
- **BH** : Banque de l'Habitat
- **CDC** : Caisse des dépôts et consignation
- **CETIM** : Centre technique des industries mécaniques
- **CEPEX** : Centre de promotion des exportations
- **DPP** : Dialogue Public Privé
- **FIPA** : Foreign Investment Promotion Agency: Agence de promotion de l'investissement extérieur
- **IEE** : Industries Electriques et Electroniques
- **LFC** : Loi de Finances Complémentaire
- **OMMP** : Office de la marine marchande et des ports
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **PPP** : Partenariat Public-Privé
- **STAM** : Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention
- **STB** : Société Tunisienne de Banque
- **UE** : Union Européenne

Résumé

Une transformation sociétale profonde. La société tunisienne vit, depuis le 14 janvier 2011, un processus de transformation sans précédent. Au terme d'un peu plus de trois années de transition difficile, les Tunisiens sont déterminés à faire aboutir les objectifs de leur révolution et bâtir une société démocratique fondée sur l'Etat de droit et le respect des valeurs universelles de liberté et de justice. Ils ont été capables, après des mois de tension politique, d'initier un dialogue national entre tous les acteurs de la société et d'atteindre un consensus national sur une feuille de route pour la période transitoire restante.

Grâce à ce consensus, l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) a pu adopter une nouvelle constitution moderniste qui a ouvert la voie à une transition démocratique apaisée. Un nouveau Gouvernement de compétences indépendantes a été chargé de conduire la dernière étape de la transition pour organiser des élections démocratiques avant la fin de l'année 2014, de renforcer la sécurité du pays et de relancer l'appareil économique affecté par trois années d'incertitude. Un tel succès du processus de transition démocratique, grâce au dialogue et à la recherche du consensus, constitue une excellente base sur laquelle la Tunisie pourra bâtir un projet de société ouverte et démocratique, et une économie prospère et solidaire.

Cependant, la situation économique et sociale du pays s'est dégradée au cours de la période de transition. Les finances publiques ont été déséquilibrées, la croissance s'est affaiblie et l'investissement privé s'est ralenti, les déficits des comptes externes se sont creusés, et le taux de chômage a fortement augmenté. L'enjeu, aujourd'hui, est de conforter la transition politique par une relance économique soutenue et créatrice d'emplois.

Une approche consensuelle a inspiré le programme économique proposé. Afin de doter le pays d'une vision consensuelle et d'un programme économique à la fois ambitieux et réaliste, le Gouvernement actuel a organisé un dialogue économique national. Ce dialogue,

auquel ont pris part toutes les composantes actives de la société, a porté pour l'essentiel sur les défis économiques et sociaux et les mesures à prendre pour les relever et relancer la croissance économique et l'emploi. Les résultats du dialogue appuyés par les nombreuses études et analyses de l'économie tunisienne ont largement inspiré la vision et le programme économiques, objets du présent document.

Des choix stratégiques fondateurs. Les choix stratégiques retenus reposent sur les principes d'un Etat stratège, investisseur et régulateur, garant de la justice, de la solidarité et de l'inclusion sociales, d'un cadre réglementaire et juridique favorable à l'initiative privée et à l'ouverture économique, d'un système judiciaire indépendant et efficace, d'un système éducatif moderne offrant une formation de qualité à la jeunesse tunisienne, d'une gestion transparente et responsable des finances publiques et des ressources de l'Etat, respectant les équilibres macroéconomiques, d'une bonne gouvernance économique, et d'une gestion décentralisée des affaires locales.

Un programme de redressement économique complet et cohérent.

Le programme de redressement, déjà entamé dans le cadre de la loi de finance complémentaire 2014, doit se poursuivre par un ensemble cohérent de réformes et d'investissements prioritaires à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années. Il admet que le rétablissement de la sécurité et l'apaisement du climat social sont des conditions nécessaires pour le redressement de la situation économique et la création d'un environnement de confiance favorable à l'investissement et à la productivité, principaux moteurs de la croissance et de l'emploi. Le programme est articulé autour de **cinq piliers stratégiques : le rétablissement graduel des équilibres macro-économiques; la relance de la croissance et de l'emploi ; les réformes économiques, le développement régional, et enfin la solidarité et l'inclusion sociales.**

Le rétablissement graduel des équilibres macro-économiques est nécessaire pour une relance économique forte et durable. Ce premier pilier comprend un ensemble de mesures ayant pour objectif d'une part, de maîtriser l'évolution des dépenses publiques, et d'autre part, d'accroître les recettes de l'Etat tout en s'assurant que l'effort

fourni soit supporté équitablement par toutes les composantes de la société.

Au chapitre des dépenses : la maîtrise de la masse salariale publique à travers une politique appropriée de gestion des ressources humaines, l'amélioration des performances des entreprises publiques, la réforme du système de compensation et de subventions par un ciblage approprié des populations méritantes, et enfin l'amélioration de la planification, l'exécution et l'efficacité des investissements publics, constituent les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Du côté des recettes de l'Etat, la réforme de la politique fiscale est une priorité pour en améliorer l'équité, le rendement et l'efficacité économique, l'amélioration de l'organisation et des procédures de l'administration fiscale permettra d'accroître le recouvrement et réduire la fraude et l'évasion fiscales. La loi de finances complémentaire de 2014 a déjà prévu plusieurs mesures dans ce sens : le renforcement du contrôle fiscal, la levée du secret bancaire, la révision du régime forfaitaire, et la lutte contre l'économie informelle sont parmi les actions déjà prises en 2014.

La relance de la croissance et la création des emplois constituent l'objectif central du programme économique. En effet, une forte relance de la croissance et sa stabilisation dans le temps est un préalable à la création d'emploi, l'amélioration du niveau de vie de la population, et le rétablissement des équilibres fondamentaux. De ce fait, les réformes proposées source pilier sont concentrées sur l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie afin de relancer l'investissement et l'emploi, et de renforcer l'intégration de l'économie dans son environnement régional et mondial.

Gouvernance économique. Le Gouvernement poursuivra les réformes engagées pour améliorer la gouvernance des affaires publiques et renforcer la lutte contre la corruption à travers la généralisation de l'accès à l'information (Open-Government), l'évaluation et le contrôle régulier des performances des services publics, et la création d'un cadre favorable à la participation de la société civile.

Un financement adéquat de l'économie est une priorité absolue. La supervision du secteur bancaire et le respect des règles prudentielles continueront d'être renforcés. L'amélioration de la gouvernance des banques est déjà engagée. Les mesures réglementaires institutionnalisant le capital investissement et la micro-finance ont été adoptées et de nouveaux opérateurs en micro-finance ont été récemment agréés. La réforme la plus importante du secteur financier concerne la restructuration des banques à forte participation publique et dont la situation financière est difficile. Le financement des PME sera restructuré et renforcé. En plus, des lignes de crédit sont déjà mises en place pour le financement des PME, et une enveloppe budgétaire de 100 millions de dinars a été réservée aux PME en difficulté pour les aider à se restructurer et à repartir sur des bases saines. Un mécanisme de traitement des crédits accochés sera également en place avant fin 2014. Enfin, un « crédit bureau » est en cours de création pour aider les banques à mieux gérer les risques PME et à leur apporter l'appui nécessaire.

Le cadre réglementaire de l'investissement, sera sensiblement amélioré. Un nouveau cadre réglementaire d'investissement est actuellement en cours d'amélioration avant d'être représenté à l'ANC pour examen et adoption. La nouvelle loi apportera une grande simplification du régime d'incitations à l'investissement, éliminera les complexités procédurales qui sont sources de coûts et de délais supplémentaires, et accroîtra sensiblement la transparence de l'ensemble du cadre réglementaire régissant l'investissement privé. Une nouvelle loi sur les procédures collectives sera bientôt déposée à l'ANC. Pour favoriser une concurrence génératrice d'efficacité et de productivité, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour accélérer l'adoption de la nouvelle loi sur la concurrence. Un projet de loi sur le PPP est en cours d'examen à l'ANC. Le programme de simplification des procédures réglementaires et administratives engagé en 2012 est poursuivi pour couvrir l'ensemble des ministères et institutions publiques. Il couvrira également les services de la Douane et de l'administration fiscale pour améliorer la transparence et l'efficacité de leur gestion.

La création d'emplois restera la première priorité. La mise en œuvre des mesures précédentes devrait contribuer à relancer l'investissement privé et la croissance, principaux moteurs de l'emploi. Les nombreux

programmes de soutien à l'emploi seront rationalisés et recentrés sur ceux qui ont montré le plus d'efficacité. Un vaste programme de réforme des systèmes de formation professionnelle et d'éducation est en cours de préparation. Il sera mis en œuvre dès son adoption pour adapter rapidement la production du système éducatif et de formation professionnelle aux besoins de l'économie.

Une nouvelle politique industrielle pour accélérer l'investissement et assurer une meilleure intégration dans les chaînes des valeurs régionales et mondiales. Une nouvelle politique industrielle est en cours de mise en place pour accélérer la transformation structurelle de l'économie et l'intégration de l'industrie tunisienne dans la chaîne mondiale des valeurs. Cette approche sera soutenue par des mesures d'incitation spécifiques destinées aux secteurs à fort potentiel de développement pour accroître les exportations vers l'Europe, l'Afrique et le Monde Arabe. En vertu de cette nouvelle politique, de nombreuses idées de projets prometteurs dans les secteurs porteurs ont été identifiées pour être partagées avec les investisseurs, afin de saisir les opportunités qu'offre la Tunisie.

Enfin, des mesures particulières ont été prises pour améliorer les services d'infrastructure (autoroutes, eau, énergie, zones industrielles de haut niveau, etc.) et de logistique, soit dans un cadre purement public ou grâce aux PPP dans un souci de renforcement de l'efficacité et de la qualité des services publics. Un ensemble de projets prioritaires en infrastructure et équipements publics a été préparé pour être mis en œuvre dès que les ressources nécessaires à leur financement auront été mobilisées auprès des bailleurs.

Les réformes économiques : Le gouvernement a entrepris un effort important de réformes structurelles qui touchent principalement le secteur bancaire, la fiscalité, la caisse de compensation, les entreprises publiques.

Une nouvelle stratégie pour le développement des régions de l'intérieur. La nouvelle stratégie proposée est basée sur trois principes fondamentaux : donner plus d'autonomie de gestion et de décision aux

régions conformément à la nouvelle constitution qui stipule la décentralisation de la gestion des affaires publiques, créer un environnement local favorable à l'investissement privé qui a toujours fait défaut aux régions, et donner la priorité à l'exploitation des potentialités économiques de chaque région. Les mesures proposées s'articulent autour des 3 composantes suivantes : (i) développement du cadre institutionnel, renforcement des ressources humaines et de la capacité de gestion, et mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale et locale autonome pour accélérer les décisions et les rapprocher du citoyen; (ii) amélioration de l'environnement des affaires pour attirer les investissements privés et mieux exploiter les atouts des régions; et (iii) mise à niveau et développement de l'infrastructure économique et sociale intra et inter-régions pour offrir à la population et aux agents économiques des services publics de qualité et au moindre coût.

Solidarité et inclusion sociales. Pour consolider les acquis sociaux et ancrer les principes d'inclusion et de justice sociale dans la société tunisienne, le programme économique propose un ensemble de mesures qui visent à : (i) protéger les classes vulnérables et réduire la pauvreté par l'amélioration du pouvoir d'achat et l'accès aux services publics (surtout l'éducation, la santé et les services publics de base); et (ii) améliorer l'efficacité des dépenses sociales publiques, assurer la viabilité de leur financement, et rationaliser la couverture sociale en faveur des couches vulnérables.

Ce programme de redressement est ambitieux mais réalisable. Le Gouvernement est conscient que ce programme doit être mis en œuvre dans un contexte géopolitique volatile, une économie régionale en crise (notamment en UE) et un environnement socio-économique difficile. La mise en œuvre des mesures proposées exige un financement relativement élevé. Les sacrifices à faire seront équitablement répartis. Leur impact ne sera que pour une courte période alors que les dividendes attendus seront importants et pour longtemps. Ce programme nécessite la conjonction des efforts de tous les acteurs de la société et du système économique tunisien. La Tunisie, avec toutes ses composantes politiques, économiques et sociales, compte d'abord sur ses propres moyens, mais aussi sur le soutien technique et financier de

ses partenaires et pays amis pour consolider sa démocratisation, relancer son économie, créer des emplois, réduire les disparités régionales et l'exclusion sociale, et rétablir la confiance entre la population, les institutions de l'Etat et les acteurs économiques, sociaux et politiques. La contribution de nos partenaires au financement du programme économique proposé fait donc partie intégrante du programme.

Introduction

Suite à la Révolution de janvier 2011, la Tunisie, est rentrée dans un processus de transformation politique et sociale sans précédent. Au terme d'une transition difficile, les Tunisiens continuent à montrer une grande détermination à établir un Etat de droit et créer une société démocratique fondée sur des valeurs universelles de dignité, de liberté et de justice.

Après un début laborieux et de longs mois de tensions politiques et sociales, le pays a été capable de se remettre sur le droit chemin grâce à un dialogue national au terme duquel la classe politique, les organisations nationales et les représentants de la société civile se sont accordées sur une feuille de route pour conclure la dernière étape de la transition. Cet élan consensuel a permis à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) d'adopter une nouvelle constitution qui a ouvert la voie à une transition démocratique apaisée. Fruit d'un consensus, le texte reconnaît au peuple sa souveraineté et lui garantit les libertés fondamentales.

Dans le même élan, la Tunisie s'est dotée d'une loi électorale et d'une Institution Supérieure Indépendante des Elections (ISIE) pour organiser le déroulement des futures élections nationales. Elle s'est également donnée un Gouvernement de compétences indépendantes chargé d'apporter l'appui nécessaire et les conditions favorables pour la réalisation des élections législatives et présidentielles avant la fin de l'année 2014, de renforcer la sécurité du pays et de relancer l'appareil économique affecté par trois années d'incertitude.

La situation économique et sociale s'est néanmoins beaucoup détériorée depuis la Révolution. Les finances publiques ont été soumises à de fortes tensions. La croissance s'est affaiblie. L'investissement privé s'est ralenti et le chômage est resté à des niveaux élevés (particulièrement le chômage des jeunes diplômés). L'enjeu, aujourd'hui, est de conforter la transition politique par une relance économique soutenue, inclusive et créatrice d'emplois. Une telle relance exige

la mise en œuvre d'un programme économique ambitieux, exigeant des investissements importants et de profondes réformes budgétaires et structurelles qui seront coûteuses et devront se faire dans un contexte géopolitique volatile et un environnement économique sociopolitique difficile.

Conscient que la réussite du processus de redressement économique en Tunisie ne peut se faire que dans un esprit de dialogue et de consensus, le Gouvernement actuel a organisé un dialogue économique national, qui a réuni les forces politiques, les acteurs économiques et la société civile. Le premier en son genre, ce débat a été fort utile à plusieurs égards. Il a ouvert un espace de dialogue et d'échange entre toutes les composantes actives de la société sur les défis économiques et sociaux auxquels le pays doit faire face. Le dialogue a permis aux participants de mesurer l'importance d'une nouvelle vision économique et la nécessité de faire des réformes structurelles et budgétaires d'envergure pour placer le pays sur la voie d'une croissance soutenue, durable et inclusive.

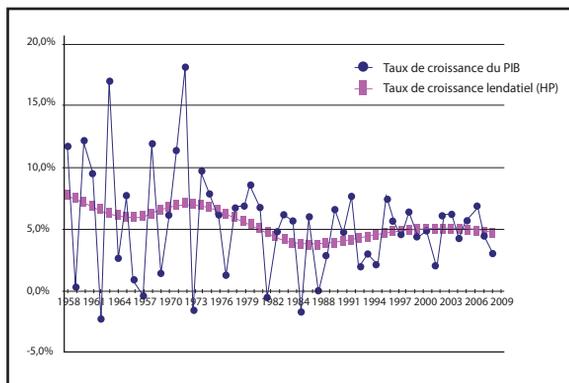
La nouvelle vision économique du pays et le programme qui la soutient font l'objet du présent document. Ce document est structuré comme suit : après un rappel de la situation économique et sociale avant et post-révolution, les orientations stratégiques de la nouvelle vision seront présentées. Suivra, la présentation du programme économique qui sera articulé autour de **cinq piliers stratégiques : le rétablissement graduel des équilibres macro-économiques; la relance de la croissance et de l'emploi ; les réformes économiques, le développement régional, et enfin la solidarité et l'inclusion sociales.**

Partie I – Contexte économique et social

1.1 Développement économique et social (jusqu'en 2010) : acquis et limites

Des acquis importants. Contrairement à de nombreux pays qui ont eu à gérer des transitions démocratiques, la Tunisie était mieux armée sur le plan économique et budgétaire au début de sa transition démocratique, notamment en raison de la bonne situation des finances publiques. Elle jouissait d'un certain nombre d'acquis qu'elle a accumulés tout au long des années pré-révolution, et ce en dépit de la rareté de ses ressources.

Sur la période 1961 - 2009, la Tunisie a réalisé une croissance moyenne d'environ 4,5% par an. Cette croissance est plus élevée que celle enregistrée par la plupart des pays de la région.



Au cours des trois dernières décennies, l'économie Tunisienne a gagné en stabilité et en performance. Cette bonne performance est due essentiellement à une ouverture progressive de l'économie sur l'extérieur grâce à une plus grande participation du secteur privé dans les secteurs productifs. Les exportations ont alors connu une forte croissance. A l'exception de la crise budgétaire des années 84-85, la Tunisie a toujours bien géré ses finances publiques en veillant aux équilibres fondamentaux même dans les temps difficiles. L'endettement public

a toujours été maintenu à des niveaux raisonnables.

Il en est de même de la balance commerciale. La politique monétaire du pays a toujours été prudente. Pour équiper le pays en infrastructures nécessaires, l'investissement public a toujours été maintenu à un niveau élevé (autour de 8% du PIB) sauf au cours de la dernière décennie où il a chuté pour se stabiliser aux environs de 6% du PIB.

Le pays a enregistré des progrès appréciables : une quasi-généralisation de l'accès aux services de base : éducation, santé, eau potable, électricité, assainissement urbain, etc. L'espérance de vie à la naissance a atteint les 75 ans en 2010, alors qu'elle n'était que de 47 ans en 1956. Environ 98% des enfants âgés de 6 à 11 ans sont inscrits à l'école. Les effectifs universitaires ont atteint 350.000 à fin 2013, soit dix fois plus que trente ans auparavant. Le pays s'est également doté d'une infrastructure économique et sociale de qualité, en termes d'électricité, d'autoroutes et de routes, de ports et d'aéroports, d'eau et d'assainissement.

Le modèle de croissance passé a atteint ses limites. Toutefois, le modèle de développement adopté au début des années 1970 a commencé à montrer ses faiblesses vers le milieu des années 1990s: (i) une croissance atone autour de 4% en moyenne annuelle au cours de la décennie 2000, inférieure (de 1.5 à 2%) à celle des pays comparables; de plus, cette croissance est essentiellement générée par un effet d'accumulation plutôt que de productivité, (ii) un chômage croissant (11% en 2010 et 30% pour les jeunes diplômés) en raison de l'insuffisance du nombre d'emplois créés surtout qualifiés ; (iii) une stagnation de l'investissement privé national et étranger à des niveaux relativement faibles (environ 15% du PIB) comparés à des pays similaires (supérieur à 20% du PIB); (iv) une forte concentration géographique des exportations vers certains pays de l'Union Européenne; et enfin (v) des disparités régionales et sociales grandissantes.

Les limites du modèle de croissance tunisien sont dues à de nombreuses insuffisances structurelles. Les principales insuffisances du modèle de développement sont les suivantes: Une mauvaise gouvernance économique caractérisée par une prédation notable du premier

cercle du pouvoir et une corruption rampante qui ont réduit l'appétence des investisseurs; une croissance quantitative non génératrice d'emploi de qualité, notamment les jeunes diplômés, un manque d'efficacité de l'action publique dans l'économie limitant l'initiative privée et encourageant les activités de rente, une dégradation de la productivité et un essoufflement des secteurs traditionnels.

1.2 Transition démocratique (à partir de 2011) : coûts et défis

Des politiques budgétaires expansionnistes, coûteuses mais inévitables dans un contexte de transition difficile. Pour faire face aux nombreuses revendications sociales et soutenir les activités économiques affectées par la baisse de l'investissement privé en cette période d'incertitude et d'instabilité, tous les Gouvernements qui se sont succédé, ont adopté des politiques d'expansion budgétaire qui ont mis à mal les finances publiques. Malgré ces efforts, la majorité des indicateurs économiques et sociaux a été négativement affectée par rapport à la situation pré-révolution.

Une faible croissance affectée par une longue transition. La polarisation politique et les risques d'une transition longue ont affecté le climat de l'investissement et l'activité économique. Après avoir connu une chute importante pour atteindre -1,1% en 2011, l'activité économique a connu un rebond en 2012 (+3,6%) sous l'effet d'une forte augmentation des dépenses publiques et de l'espoir donné par les élections d'octobre 2011.

L'essentiel de la croissance a été généré par le secteur des services, et plus précisément les services non marchands. Toutefois, malgré la poursuite de cette politique expansionniste, l'économie a eu une croissance plus faible en 2013 (2,3%).

Cette contraction semble se poursuivre au cours du premier trimestre 2014 (2,2% sur une base annualisée) due entre autres à la baisse de l'investissement privé. Par ailleurs, les pressions inflationnistes ont fortement augmenté.

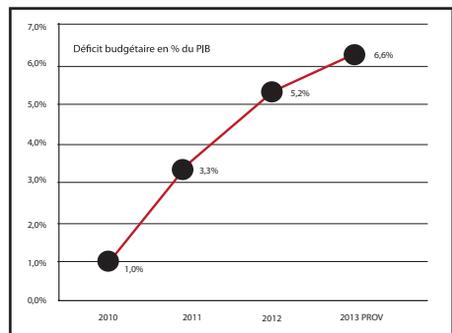
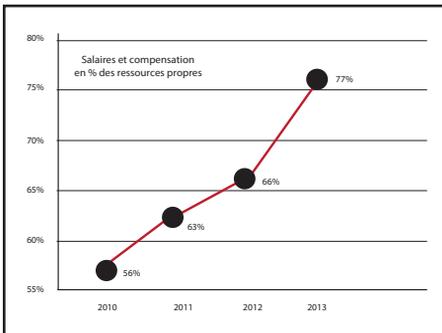
Le taux d'inflation est passé de 3,5% en 2011 à 6,1% en 2013 sous l'effet de l'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie majoritairement importés.

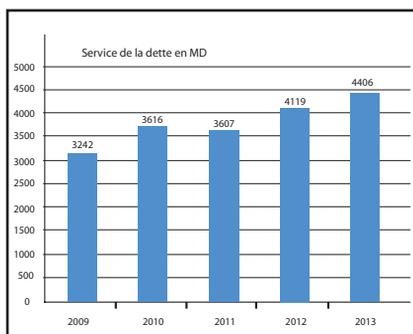
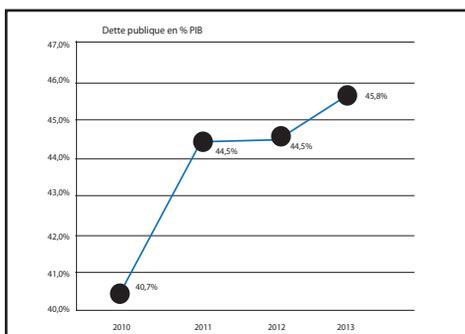
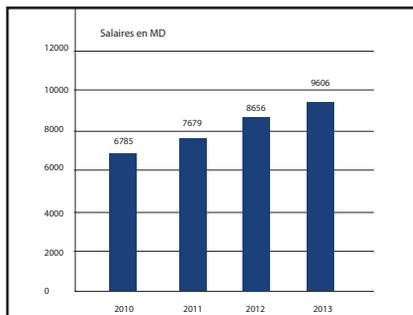
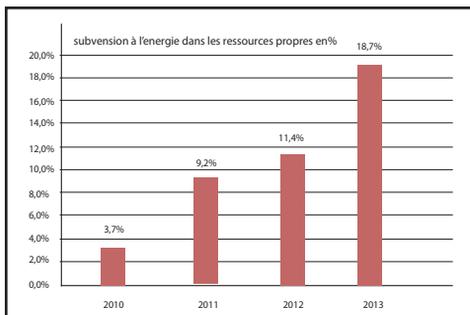
Des finances publiques soumises à de fortes pressions. Une politique budgétaire expansionniste, pendant trois années successives de faible croissance, a fini par mettre à mal les finances publiques.

Le déficit budgétaire est passé de -1% en 2010 à -5,6% en 2012 pour atteindre -6,6% en 2013. Alors que le revenu de l'Etat n'a augmenté que lentement, les dépenses ont elles connu une augmentation fulgurante : plus de 40% en trois ans entre 2011 et 2013.

La facture des subventions (caisse de compensation des prix de l'énergie et des produits alimentaires) a plus que triplé entre 2010 et 2013. La masse salariale du secteur public s'est envolée (+41,6% entre 2010 et 2013) sous l'effet combiné des augmentations de salaires et des recrutements effectués entre 2011 et 2013 (environ 73 mille) dans le secteur public et presque autant dans les entreprises publiques.

Corollairement, les dépenses d'investissement sont devenues la variable d'ajustement et ont régressé sur la période. Le financement de cette politique expansionniste a été assuré par des emprunts locaux et internationaux entraînant une augmentation de la dette publique de 40,7% du PIB en 2010 à environ 49% en 2013.





La situation de l'emploi reste préoccupante. D'environ 12% en 2010, le taux de chômage a grimpé rapidement en 2011 pour atteindre 18,9%. Ce taux a amorcé une baisse graduelle dès 2012 pour atteindre 15,2% au premier trimestre 2014.

Cette tendance a été également observée chez les jeunes diplômés chômeurs dont le taux de chômage, encore élevé, est passé d'environ 35% en 2011 à 31% à fin 2013. Cette tendance à la baisse s'explique essentiellement par les recrutements effectués en 2011-2013 dans l'administration et les entreprises publiques.

Les programmes d'emplois mis en place, surtout en faveur des jeunes, ont également contribué à cette baisse relative.

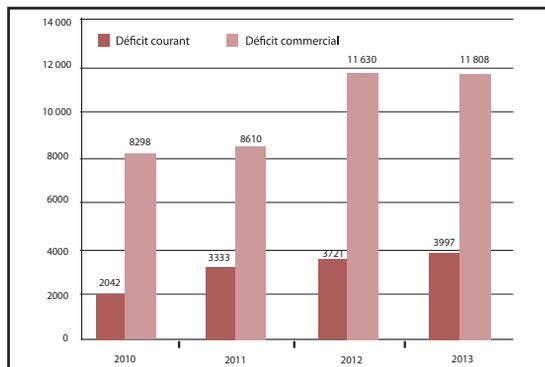
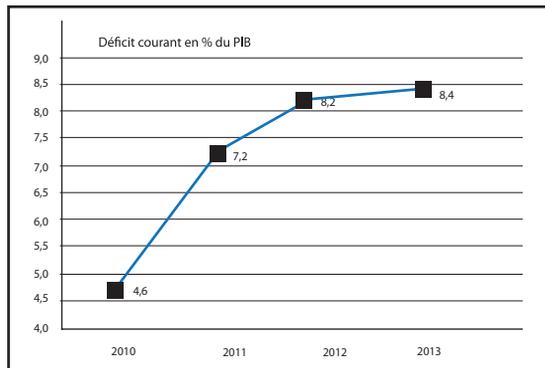
Des pressions persistantes sur les comptes externes. Le déficit commercial a augmenté d'environ 42% entre 2010 et 2013.

Les importations ont connu une très forte croissance au cours de la période en raison surtout de l'augmentation de la facture énergétique

(augmentation en volume et en prix), alors que les exportations n'ont crû que modestement.

Le déficit courant est passé de 4,6% du PIB en 2010 à 8,4% en 2013. Cette tendance semble se poursuivre en 2014. Le déficit courant a atteint 4,6% du PIB au cours des cinq premiers mois de 2014 contre 3,9% pour la même période de 2013.

Les avoirs nets en devises ont atteint l'équivalent de 106 jours d'importations au terme de l'année 2013, contre environ 147 jours fin 2010. Le dinar a subi une dépréciation d'environ 12% entre 2010 et 2013.



Partie II – Une vision partagée et des choix stratégiques

2.1 Des fondements solides pour prospérer

Des atouts importants. Grâce à l'effort national engagé depuis l'Indépendance pour un développement du capital humain, une émancipation de la femme, une économie ouverte, une administration compétente, et une infrastructure économique développée, la Tunisie possède aujourd'hui des acquis importants pour réussir sa transition démocratique et construire une société prospère et solidaire. Par ailleurs, la Tunisie dispose de véritables avantages comparatifs dans certains secteurs industriels porteurs. Outre ces acquis, la Tunisie de par son positionnement géographique, constitue une liaison de choix entre l'Afrique, la rive nord de la Méditerranée et le monde Arabe.

Cette position géographique stratégique au cœur du bassin Méditerranéen et les accords d'échanges préférentiels avec de nombreux pays partenaires, permet à la Tunisie d'offrir une proximité unique avec de nombreux marchés avec lesquels elle entretient des liens importants. Dès le début des années 70, la Tunisie s'est engagée dans la construction d'une économie ouverte et intégrée au reste du monde. Cette orientation et les opportunités qu'elle a créées, ont favorisé le développement d'une base industrielle diversifiée, une bonne infrastructure de transport et de logistique, et un capital humain qualifié et compétitif.

L'infrastructure d'éducation en Tunisie est l'une des plus développées de la région: treize universités, 198 établissements d'enseignement supérieur, parmi lesquels 25 instituts de technologie, et des centres de formation spécialisés de haut niveau. Le nombre d'étudiants universitaires a plus que triplé en moins de vingt ans, il est de 360.000 en 2013.

Une opportunité distinctive pour la Tunisie : une culture du dialogue et une bonne gouvernance économique en développement. Ce qui va véritablement distinguer la Tunisie de la plupart des autres pays de la région, c'est l'expérience acquise lors de cette transition et l'opportunité offerte par la consolidation future du processus de démocratisation. Malgré les longs mois de tension et de polarisation politique, la société tunisienne a su développer par elle-même des instruments de dialogue et de négociation efficaces pour gérer ses conflits et trouver les bons compromis. C'est grâce au dialogue et à la négociation que les nombreux défis d'une transition politique difficile ont pu être relevés. C'est un acquis précieux que la Tunisie saura utiliser pour bien gérer son développement et construire une société prospère et inclusive.

2.2 Une vision partagée

Le dialogue national économique : Afin de doter le pays d'une vision consensuelle et d'un programme de redressement économique à la fois ambitieux et réaliste, répondant aux attentes de la population, un dialogue national économique et social a été organisé pour se concerter et convenir des mesures prioritaires à prendre pour relancer l'économie du pays. Ont pris part à ce dialogue, le Gouvernement, la plupart des partis politiques, les partenaires économiques et sociaux ainsi que la société civile. Les débats ont porté, pour l'essentiel, sur les défis à relever et les réformes permettant de relancer la croissance économique, d'améliorer la compétitivité du pays, de créer de l'emploi, de rétablir graduellement les équilibres macroéconomiques et de renforcer la solidarité nationale et la cohésion sociale.

Les choix stratégiques. La vision d'une Tunisie prospère, démocratique, juste et solidaire semble bien traduire le souhait de la majorité des participants au dialogue économique national. Cette vision doit s'appuyer sur des choix stratégiques qui doivent guider les politiques économiques futures et contribuer à la concrétisation de cette vision. Sur le plan économique, ces choix doivent doter le pays d'une économie moderne, compétitive et intégrée dans son environnement régional et mondial. Cela permettra de pallier à l'étroitesse de son marché, exploiter les opportunités qu'offrent les marchés de proximité (Europe,

Afrique, Monde Arabe, etc.) et offrir ainsi des opportunités d'emplois de qualité et des conditions de vie meilleures à tous les tunisiens. Aussi, les principales orientations stratégiques retenues pour la Tunisie s'articulent autour des objectifs prioritaires suivants : promouvoir **une politique de résiliences** pour assurer la stabilité macro-économique ; soutenir **les politiques de croissance dynamique** créatrice d'emplois ; et enfin adopter **une politique sociale favorisant l'inclusion et la solidarité nationale**.

Ces orientations stratégiques s'articulent autour des choix suivants :

I. Un Etat stratège, investisseur et régulateur, garant de la justice et de la solidarité sociale, qui veille à maintenir un environnement institutionnel favorable à une économie ouverte, au respect des règles de concurrence claires, et à l'Etat de droit;

II. Un système fiscal équitable, transparent et juste ;

III. Un nouveau modèle de développement orienté vers l'économie du savoir et de l'innovation ;

IV. Un système judiciaire indépendant, consacrant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et rendant justice efficacement et équitablement

V. Une politique de protection sociale financièrement viable et assurant des conditions de vie décente à tous les citoyens ;

VI. Un système d'éducation moderne produisant des ressources humaines qualifiées dans tous les domaines pour favoriser l'égalité des chances entre les citoyens et mieux répondre aux besoins de l'économie ;

VII. Une bonne gouvernance économique, en érigeant la transparence, la responsabilisation, l'intégrité et la participation, en principes directeurs de la gestion des affaires publiques, permettant ainsi de restaurer et de maintenir la confiance des citoyens dans les institutions du pays.

VIII. Un cadre réglementaire et des incitations appropriées pour encourager l'investissement privé et l'innovation, surtout dans les activités favorisant la montée dans la chaîne des valeurs et le développement de l'économie du savoir créatrice d'emplois de qualité;

IX. Une gestion des finances publiques basée sur une politique fiscale alliant transparence, et équité, une allocation optimale des ressources de l'Etat, et un respect des équilibres macroéconomiques afin de pérenniser la croissance, et financer d'une façon durable les dépenses sociales nécessaires à notre vision d'une société juste et solidaire;

X. Une administration et des institutions publiques modernisées, notamment à travers un recentrage stratégique de leur rôle, une nouvelle politique de gestion des ressources humaines, une simplification des procédures administratives, et une externalisation des activités secondaires par rapport à la mission principale des institutions;

XI. Une organisation administrative et économique décentralisée, conformément à la constitution, pour encourager le développement régional, réduire les disparités sociales et stimuler le développement économique local.

Partie III – Le programme économique

Les prérequis pour un environnement politique et social favorable à l'investissement. Toutes les composantes de la société tunisienne sont conscientes de la prééminence de la stabilité politique, de la sécurité du pays et de la paix sociale, dans le processus de transition politique et de redressement de la situation économique. Ces prérequis sont très importants pour créer un environnement de confiance favorable à l'investissement, principal moteur de la croissance et de l'emploi. Conscient de ces préalables, le Gouvernement actuel a pris les mesures nécessaires pour (i) améliorer la sécurité du pays, nécessaire à la stabilité politique et au bon déroulement des élections nationales, (ii) instaurer l'Etat de Droit et maintenir l'ordre public par la force de la loi, et (iii) apaiser le climat social en mettant en œuvre les dispositions du nouveau Contrat Social qui institutionnalise le dialogue et la négociation entre l'Etat, les acteurs économiques et la société civile pour traiter d'une façon constructive les questions économiques et sociales.

Un programme de redressement économique guidé par des choix stratégiques et basé sur les résultats du dialogue national économique. Les résultats du dialogue national, et les diverses analyses des politiques économiques et sectorielles menées par l'administration et des experts tunisiens et internationaux, ont largement alimenté le programme économique ici présenté. Le principal objectif de ce programme est de relancer la croissance, créer de l'emploi pour tous, réduire les disparités régionales et renforcer la solidarité nationale et l'inclusion sociale. Il est articulé autour des cinq piliers stratégiques suivants:

- **Le rétablissement graduel des équilibres macro-économiques :** comprenant une série de mesures à prendre pour rétablir graduellement les équilibres fondamentaux des finances publiques et des comptes externes.

- **La Relance de la croissance et de l'emploi** : il s'agit de mesures spécifiques pour relancer l'investissement et soutenir la création d'emplois.
- **Les réformes économiques** : il s'agit de réformes structurelles transversales dont l'objectif est de soutenir une croissance forte et durable.
- **Le développement régional** : proposant une nouvelle politique de développement territorial permettant de réduire les disparités régionales et d'améliorer la cohésion sociale.
- **La solidarité et l'inclusion sociales** : ce dernier pilier couvre les mesures prioritaires d'une politique sociale plus inclusive et plus équitable à travers la rationalisation des dépenses sociales et l'amélioration de l'accès aux services publics.

3.1 Rétablissement graduel des équilibres macro-économiques

Nécessité de stabiliser les équilibres budgétaires. Aucune économie ne peut supporter plusieurs années de déficits budgétaires de l'ampleur de ceux subis par la Tunisie depuis 2011.

Le rétablissement graduel de l'équilibre budgétaire permettra de réduire le rythme d'augmentation et le coût de la dette publique (notamment à partir de 2017), d'éviter l'assèchement de la liquidité qui serait préjudiciable au financement du secteur privé, et enfin de dégager les ressources nécessaires aux investissements publics pour soutenir la croissance et répondre aux besoins du pays en infrastructures économiques et sociales.

L'effort budgétaire doit être partagé équitablement par toutes les composantes de la société sans toutefois affecter les couches de faibles revenus. Il faudra prendre des mesures appropriées à la fois au niveau des dépenses et des recettes. Il faudra aussi améliorer le cadre de la politique budgétaire et de la gestion des finances publiques.

A. Rationalisation des dépenses publiques

Améliorer la gestion des dépenses publiques et réduire le gaspillage des ressources publiques. Les domaines clés des réformes retenues incluent la rationalisation des dépenses salariales, la réforme des subventions surtout des produits énergétiques, l'amélioration de la gestion des entreprises publiques, et la rationalisation des investissements publics pour améliorer leur productivité et accroître leur impact sur le développement.

L'effort de maîtrise de la masse salariale a déjà commencé et il sera poursuivi avec vigueur dans les prochaines années. En 2014 (Loi de Finances Complémentaire : LFC), le Gouvernement a déjà pris les mesures suivantes : (i) limiter les recrutements au titre de 2014, sauf pour le personnel militaire et de sécurité, (ii) mettre en place un système de redéploiement de personnel entre les départements en lieu et place des nouveaux recrutements pour commencer à absorber les sureffectifs de certains départements, et (iii) ne remplacer les départs en retraite que très sélectivement selon la nature et l'importance des besoins et ne plus permettre les maintiens en poste au-delà de l'âge de la retraite.

Cet effort de maîtrise de la masse salariale sera intensifié. Il sera conforté par la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines du secteur public dont l'objectif est de rajeunir l'administration publique, augmenter sa productivité et contenir la masse salariale en mettant en œuvre les mesures suivantes : (i) limiter le recrutement et ramener la masse salariale à un niveau raisonnable du PIB (ii) moderniser la gestion des ressources humaines à travers: la mise en place d'une politique de recrutement appropriée en termes de profils et de méthode (selon les besoins réels et sur une base compétitive); la réforme du système de rémunération pour mieux aligner la qualification/expertise au niveau de responsabilité ; la mise en place d'un système d'évaluation (le système actuel étant totalement inopérant) et de promotion au mérite basé sur la performance, l'expertise et l'intégrité ; et enfin, la mise en place d'une politique de formation continue pour améliorer les qualifications (notamment en politique publique) du personnel et les préparer à l'évolution des besoins de l'économie et de la société.

B. Réforme du système de compensation et des subventions

Une réforme urgente. Il est urgent de réformer le système de compensation (subvention) devenu insoutenable en termes de coûts et d'injustice sociale. La plus grande part des subventions bénéficie aux classes qui en ont le moins besoin ; alors que la situation budgétaire est de plus en plus difficile, les ressources consommées par ces subventions ont atteint des niveaux devenus intolérables. Elles constituent désormais environ 19% du budget national et un peu plus de 6 % du PIB dépassant ainsi le budget d'investissement public. Environ 58% des subventions sont dues aux produits énergétiques dont la consommation a augmenté considérablement, alors que les produits alimentaires absorbent un peu plus de 30% de l'ensemble du coût des subventions.

Le Gouvernement est conscient de l'impact social et économique de cette réforme et prendra les mesures nécessaires pour l'atténuer. En effet, la levée des subventions affecterait le pouvoir d'achat des classes défavorisées et de la classe moyenne. Certaines activités économiques énergivores seront également affectées à divers degrés. Dans certains cas, ces activités redoutent de perdre en compétitivité sur les marchés extérieurs.

Pour rationaliser les dépenses de subventions, le Gouvernement pris la décision de recourir au ciblage direct des populations éligibles. Le principe consiste à apporter une aide financière directe aux populations éligibles (déterminée sur la base de critères socio-économiques mesurables). Cette aide est déterminée de façon à couvrir une partie ou la totalité du montant des subventions dont elles bénéficient. Les travaux de préparation pour la mise en œuvre de cette décision sont actuellement en cours. Pour le court terme, les prix des produits subventionnés (à l'exception des produits alimentaires de première nécessité) ont déjà fait l'objet d'augmentation (électricité, gaz, diesel); la rationalisation de la compensation dont bénéficient certains secteurs énergivores est déjà amorcée (i.e. cimenteries); il en est de même pour certains produits alimentaires qui ne sont pas considérés comme de première nécessité (sucre industriel, café, etc.). Des mesures d'incitations à la maîtrise de la consommation d'énergie sont également

en cours de mise en place. Simultanément, le niveau du salaire minimum a été relevé pour protéger les couches vulnérables.

À moyen terme, la mise en place d'un système de ciblage fiable est déjà été engagée. Deux groupes de travail (base de données, et stratégie de ciblage) sont mis en place pour préparer et mettre en œuvre un système de ciblage fiable. Les travaux actuellement en cours consistent à mettre en place une base de données unifiée (avec un identifiant unique par ménage) regroupant les différentes bases de données existantes, et à définir la stratégie de compensation par produit et par catégorie de ménage. Une première version du système de transfert sera prête pour un test réel avant la fin de l'année 2014.

Cette réforme se fera avec la participation des acteurs sociaux, économiques et politiques. Leur contribution sera nécessaire pour améliorer la conception du système, garantir leur adhésion et leur soutien à cette importante réforme. Aussi, l'adhésion de la population est fondamentale pour réussir cette réforme. À cet effet, une stratégie de communication est en cours de préparation. Elle aura pour objectif d'informer la population et d'expliquer le rationnel, les avantages et les modalités de fonctionnement d'un tel système de transfert direct de l'aide de l'Etat.

C. Rationalisation des investissements publics

Pour soutenir la croissance, l'emploi et renforcer les avantages comparatifs de la Tunisie, les investissements publics seront augmentés graduellement. Il est prévu de les augmenter au cours des cinq prochaines années et d'accroître l'efficacité de leurs exécutions. Cet objectif est réalisable eu égard aux efforts de réduction des dépenses publiques liées aux subventions, et au potentiel de contribution que pourrait offrir le partenariat public privé (PPP). Pour améliorer le rendement des investissements publics le Gouvernement envisage d'améliorer la sélection et la priorisation des investissements, d'augmenter sensiblement la capacité de gestion des projets et d'absorption des crédits multilatéraux alloués aux investissements, et enfin d'assurer une bonne maintenance et une exploitation rationnelle des actifs existants (infrastructure et autres services publics).

Le Gouvernement a déjà initié de nombreuses mesures dont certaines sont en cours de mise en œuvre. Une capacité de suivi des projets en cours d'exécution, incluant une équipe mobile, a été mise en place pour évaluer l'état d'avancement, identifier les problèmes freinant l'exécution des projets, proposer et suivre l'exécution des solutions retenues.

Les résultats de cette initiative sont très encourageants. Plus de la moitié des projets qui étaient à l'arrêt ont pu être redémarrés avec succès. D'autres ont même été accélérés. Mais le résultat le plus important est celui d'avoir mis le doigt sur les problèmes institutionnels qui ont handicapé l'efficacité des investissements publics.

Rationaliser l'allocation et le suivi de l'utilisation des fonds publics.

Fort de cette expérience, le Gouvernement a engagé les mesures suivantes. Désormais chaque ministère doit préparer une stratégie de développement de son (ses) secteur(s) ; outre la politique sectorielle et les réformes à mettre en œuvre, la stratégie comprendra un programme d'investissements prioritaires pour le moyen et long terme ;

Les investissements prioritaires à considérer dans les budgets futurs seront sélectionnés sur la base de leur rentabilité économique et sociale (nécessité d'étude de faisabilité préalable), de leur impact sur le développement des régions de l'intérieur, de leur degré de préparation pour exécution immédiate (disponibilité des études techniques, dossiers d'appel d'offres, libération du foncier, etc.), et de la disponibilité des sources de financement (en cas de financement extérieur, etc.) ;

L'entretien et la bonne exploitation des actifs publics existants (infrastructure, équipements et services publics, etc.) seront désormais la priorité du service public pour offrir une bonne qualité de service à tous les usagers et optimiser l'utilisation des ressources publiques. Cette nouvelle politique sera rigoureusement appliquée par toutes les institutions publiques qui doivent désormais concentrer leurs efforts d'abord sur la qualité, la bonne gestion et l'utilisation des ressources existantes avant de recourir à des investissements nouveaux.

D'autres mesures importantes seront mises en œuvre pour accélérer l'exécution des projets et améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Ces mesures incluent notamment: (i) l'adoption de la loi sur le PPP et la mise en place une assistance technique de haut niveau pour améliorer la capacité des institutions publiques en matière de préparation des projets en PPP; (ii) l'encouragement des ministères à mettre en place un système de suivi rapproché et régulier (central et régional) de tous les projets en exécution afin d'identifier les problèmes et intervenir à temps pour éviter les retards et les surcoûts; (iii) l'amendement la loi sur les expropriations pour utilité publique dans le but de simplifier les procédures d'expropriation actuelles (très complexes et coûteuses) et mobiliser rapidement l'assiette foncière nécessaire aux projets de développement. Cette réforme, actuellement en cours de préparation, est fondamentale pour accélérer la réalisation des projets.

D. Les recettes budgétaires

Des mesures d'augmentation du revenu de l'Etat compléteront celles relatives à l'ajustement des dépenses publiques. Les travaux de préparation de la réforme du code fiscal ont été engagés en 2013 et devront être achevés avant fin 2014. Ces travaux devront déboucher sur une refonte du système fiscal. L'objectif est de réduire les éventuelles distorsions du système actuel, améliorer sa transparence et distribuer d'une façon équitable la charge fiscale entre les agents économiques et les citoyens. La réforme comprendra également la modernisation de l'administration fiscale en vue d'améliorer ses performances opérationnelles et réduire sensiblement l'évasion et la fraude fiscales.

Le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire l'évasion fiscale et lutter contre le développement du secteur informel. Ces mesures sont incluses dans la LFC 2014 et comportent : (i) la révision du champ d'application du régime forfaitaire pour le limiter uniquement aux petites activités de proximité de faible revenu ;ainsi, un nouveau décret vient d'être adopté pour intégrer au régime réel plus de 60 activités autrefois bénéficiant du régime forfaitaire ;(ii) la mise en place de mesures incitatives pour encourager l'intégration des activités informelles au régime officiel et réduire ainsi la taille du

secteur informel. Simultanément, le Gouvernement a décidé d'intensifier le contrôle sur le terrain (notamment aux frontières, ports et aéroports) pour éliminer graduellement le commerce illégal et assécher les sources de développement du secteur informel.

En outre, la LFC 2014 a prévu des mesures de renforcement des opérations de contrôle fiscal et de suivi du recouvrement par l'intensification des opérations de contrôle approfondi pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. Aussi, celle-ci a prévu la levée du secret bancaire pour faciliter les opérations de contrôle. Enfin, de nouvelles redevances et taxes ainsi que de nouvelles dispositions encourageant l'acquittement du devoir fiscal ont été adoptées.

E. Gestion des finances publiques

Pour améliorer les performances de gestion des finances publiques, il faut moderniser le cadre de la politique budgétaire de l'Etat et rendre la gestion des finances publiques plus transparente et plus efficace, en conformité avec les bonnes pratiques en vigueur.

En outre, l'Etat mettra en place un système pour centraliser les responsabilités et compétences de l'Etat actionnaire, pour assurer un suivi systématique et rigoureux des performances techniques et financières des entreprises publiques, et réformer le système de gouvernance de ces entreprises. Une politique de restructuration des entreprises publiques sera développée et mise en œuvre à partir de l'année 2015.

Le renforcement et l'amélioration des performances des instances de contrôle et d'audit (Cour des Comptes, Corps de contrôle de l'Etat), seront également parmi les mesures prioritaires que le Gouvernement s'attache à mettre en place au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la mise en œuvre du décret des marchés publics récemment adopté, le strict respect des délais d'évaluation des offres et d'attribution des marchés qu'il stipule, le passage progressif à la commande publique électronique, constituent des mesures importantes pour plus de transparence et une meilleure utilisation des ressources publiques.

3.2 Croissance économique et emplois

Relancer la croissance économique et créer des emplois. En effet, un bon niveau de croissance et de création d'emplois renforcera la confiance en l'économie tunisienne, et créera les conditions d'un cycle vertueux de prospérité économique et de stabilité politique et sociale. Plusieurs mesures doivent être mises en œuvre pour stimuler une croissance durable, réduire le chômage et améliorer les conditions de vie de la population. L'ensemble des réformes proposées ci-après est conçue pour faire de la Tunisie une des places de choix où les acteurs économiques nationaux et internationaux peuvent investir et saisir une opportunité historique unique de contribuer à la construction d'une démocratie naissante et au développement économique et social de son peuple.

A. Gouvernance

Une bonne gouvernance est indispensable à l'investissement et à la croissance, et par conséquent à la prospérité économique et sociale des pays. Le Gouvernement continuera à mener les réformes nécessaires à une amélioration sensible de la gouvernance en Tunisie.

Une gouvernance en développement remarquable. En termes de gouvernance, au cours des quatre dernières années, la Tunisie a réalisé des progrès remarquables et uniques dans la région. En effet, l'amélioration de la gouvernance, a fait l'objet de nombreuses mesures prises par les Gouvernements successifs de la transition. Même si les retombées mettent un peu plus de temps à se dessiner, il n'en reste pas moins que les acquis et les résultats obtenus sont très encourageants.

Des avancées ont été réalisées en matière de transparence administrative et réglementaire: l'accès à l'information est devenu un droit acquis, les droits de propriété sont désormais garantis en Tunisie, la bonne exécution des contrats est en amélioration sensible, la lutte contre la prédation économique et la corruption fait des progrès sensibles grâce à la vigilance de la société civile et à la liberté d'expression et des médias, l'utilisation des ressources publiques est en amélioration

due, en particulier, aux mesures de modernisation du système de gestion des finances publiques et à la prise en compte, désormais systématique des recommandations des organes de contrôle de l'Etat.

Le Gouvernement entend poursuivre et intensifier les réformes d'amélioration de la gouvernance. Il prendra les compléments de mesures nécessaires, mais aussi, il concentrera ses efforts sur la mise en œuvre effective des réformes prioritaires de la stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption. Aussi, les mesures suivantes seront mises en œuvre. Les performances des structures publiques seront régulièrement évaluées (performance) et leur gestion sera annuellement auditée.

A cet effet, les organes de contrôle de l'Etat seront renforcés, leurs méthodes d'audit et de contrôle seront modernisées, et leurs recommandations feront l'objet de suivi systématique au plus haut niveau de l'Etat ; la mise en pratique effective du droit d'accès à l'information et la généralisation du principe de « l'Open-Government » en consolidant les avancées déjà réalisées (en 2014, la Tunisie est classée comme étant le pays le plus avancé en Afrique et dans le monde arabe); le soutien au développement de la demande de bonne gouvernance à travers une bonne coopération avec la société civile afin de promouvoir la participation constructive dans la gestion des affaires publiques, et aider à créer un environnement valorisant l'intégrité, la culture de l'effort et de l'efficacité, et le rejet de la corruption et de la fraude.

Le Gouvernement est conscient qu'il s'agit d'un effort de longue haleine. Toutefois, les initiatives déjà en cours sont encourageantes pour poursuivre un tel investissement. D'autres réformes sont également en cours de préparation, notamment, la grande réforme visant à moderniser l'administration publique.

Cette réforme ambitionne d'assurer aux institutions publiques l'indépendance et la neutralité politique nécessaires pour assumer leurs rôles dans un système démocratique, et transformer progressivement le secteur public et les institutions au service du citoyen, jouant le premier rôle dans le développement économique et social du pays.

Des mesures spécifiques pour répondre aux allégations de corruption dans les marchés publics et les services douaniers. Pour améliorer la transparence des facilitations douanières et réduire les coûts de logistique, des mesures spécifiques sont en cours de mise en œuvre et font l'objet de suivi régulier. Il s'agit des réformes suivantes: (i) mise à niveau des normes internationales (surtout du point de vue transparence, contrôle et vérification) du système d'information douanier; (ii) révision du code douanier pour simplifier le régime de suspension des droits ; (iii) simplification des procédures et des formalités douanières. Le Gouvernement entend rationaliser et automatiser toutes les procédures de travail pour réduire le contact direct du citoyen avec les services douaniers, accélérer l'exécution des formalités et minimiser ainsi les risques de corruption; (iii) renforcement et amélioration du contrôle interne des services de la douane et de la surveillance inopinée.

B. Financement de l'économie

Accroître et pérenniser le financement de l'économie. En cette conjoncture difficile, malgré les efforts déployés par la banque centrale et le Gouvernement, le marché financier tunisien n'est pas encore assez développé pour être en mesure d'apporter les ressources nécessaires au financement de l'économie et accompagner son développement. Le marché est dominé par le secteur bancaire, lui-même composé de nombreuses moyennes voire petites banques. Il est encore sujet à une forte intervention de l'Etat qui possède (en tant que plus gros actionnaire) trois grandes banques dont la situation financière est difficile en raison de l'ampleur des crédits classés (15% en 2013) et d'une faible gouvernance.

Restructurer le secteur bancaire et développer le marché financier est l'une des priorités clés. Depuis 2011, une série de mesures ont été prises pour réduire les risques inhérents à la situation du secteur. L'application de la réglementation, la surveillance des banques et le respect des règles prudentielles ont été renforcés. Cependant, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour engager le secteur bancaire, surtout les banques publiques, sur la voie d'un redressement durable lui permettant de se moderniser et de se développer.

Le processus de restructuration des banques publiques est déjà engagé. Les audits des principales banques publiques (STB et BH) à restructurer sont déjà terminés. L'audit de la BNA le sera bientôt. Grâce à cet audit, le Gouvernement a pu développer une stratégie globale de financement de l'économie à travers une restructuration de l'ensemble des institutions financières sous sa tutelle (banques publiques, BFPME, CDC, etc.). Les autorités tunisiennes ont retenu le scénario d'ouvrir le capital des banques publiques à la participation d'un partenaire stratégique en partenariat public-privé pour la STB et la BH. Il est envisagé de maintenir la BNA dans le portefeuille de l'Etat pour continuer à soutenir le secteur agricole, jugé particulièrement stratégique.

Une feuille de route a été développée articulant les étapes et les mesures à prendre pour cette restructuration. Les mesures suivantes seront engagées. À court terme, il s'agit d'améliorer la gouvernance et la capacité de gestion des banques publiques en recomposant leurs Conseils d'Administration et leurs équipes de directions pour les enrichir de professionnels dans le domaine; de reconstituer les fonds propres des banques publiques pour se conformer aux règles prudentielles; et de préparer le modèle de développement de chaque banque ainsi que les besoins d'assainissement financier. À moyen terme, il s'agira d'ouvrir le capital des banques publiques (STB et BH) à un partenariat stratégique technique pour apporter le savoir-faire nécessaire à la réorganisation et à la professionnalisation de ces banques publiques; transférer les prêts accrochés à une société indépendante de recouvrement de créances (Asset Management Company: AMC). Une loi a été préparée à cet effet et sera présentée pour adoption à l'ANC. Une telle loi est fondamentale et permettra d'accélérer le processus d'assainissement des bilans des banques concernées et de restructurer de nombreuses sociétés privées viables mais surendettées.

Des mesures spécifiques sont en cours de mise en place. Un décret modifiant les modalités de sélection des membres du conseil d'administration des banques publiques, renforce leur rôle et réduit le poids de l'Etat, a été adopté en fin 2013. Ce décret donne plus de latitude au management des banques publiques pour définir leurs stratégies de développement y compris la gestion de leurs ressources humaines.

Les ressources financières (1 Milliards de dinars) pour la reconstitution des fonds propres ont été mobilisées par les pouvoirs publics durant les deux dernières années. La loi sur les procédures collectives pour rationaliser le régime de faillite et accélérer les procédures de redressement judiciaire et amiable (en remplacement de la loi 95) est en cours d'examen par l'ANC.

D'autres mesures pour améliorer le financement de l'économie et l'efficacité du marché financier ont été prises ou en cours de l'être.

La nouvelle loi facilitant le développement de la micro-finance est entrée en vigueur. Plusieurs agréments ont été accordés à de nouveaux opérateurs. De nouvelles lignes de crédit sont mises en place (plus de 300 millions de dinars de prêts auprès de divers bailleurs de fonds) pour apporter un appui technique et améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME). Une nouvelle loi bancaire visant à moderniser le cadre réglementaire et la gouvernance du secteur est en cours de mise au point par la BCT. Les démarches pour la mise en place d'un « crédit bureau » par le secteur privé sont en cours. Une telle institution permettra aux banques de disposer d'informations fiables sur la solvabilité de leurs clients et de mieux gérer les risques client. Enfin, pour stimuler l'épargne nationale et accroître la liquidité du secteur, le Gouvernement examinera l'opportunité de mettre en place un mécanisme d'assurance des dépôts des ménages et des entreprises.

C. Climat d'investissement

Le Gouvernement est déterminé à améliorer rapidement et sensiblement le climat d'investissement en Tunisie afin de soutenir la croissance et créer des emplois en nombre et en qualité suffisants. A cet effet le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles pour élever l'environnement des affaires en Tunisie à des niveaux inédits jusque-là et faire de la Tunisie une des plateformes les plus compétitives.

La Tunisie a toujours su mettre en place un environnement favorable à l'investissement privé et au développement des activités exportatrices. Cet environnement est à l'origine de la compétitivité

de son économie dont le classement international continue à la mettre aux devants de nombreux pays de la région. Il est le fruit d'une série de réformes structurelles mises en place dans le cadre de son adhésion à divers espaces d'échanges avec ses partenaires économiques (OMC, EU, Maghreb, Monde Arabe, etc.).

Un nouveau code d'incitation aux investissements. Le nouveau projet de loi sur la promotion des investissements apporte des avancées indéniables. Toutefois, il mérite d'être amélioré pour mieux l'aligner sur les bonnes pratiques internationales et en faire un instrument plus efficace de promotion des investissements. Le Gouvernement actuel a pris sur lui de revoir ce projet pour y apporter les améliorations nécessaires et le resoumettre à l'examen de l'ANC. Les principales améliorations envisagées concernent : (i) l'harmonisation avec la loi sur la concurrence pour éliminer certaines restrictions limitant l'ouverture de certains marchés ou secteurs ; (ii) la simplification des procédures de recrutement des compétences étrangères; (iii) la simplification et l'unification des régimes d'incitations à l'investissement pour améliorer la transparence et éliminer les complexités actuelles; (iv) l'unification du régime de garantie, de protection et de résolution de litiges.

Une nouvelle loi pour le développement de la concurrence. Pour éliminer les entraves à une concurrence loyale dans l'économie tunisienne, génératrice d'efficacité et de productivité, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour accélérer l'adoption par l'ANC de la loi sur la concurrence. Elle permettra de mettre fin à certaines pratiques de rentes et ouvrir certains secteurs, particulièrement dans les services, à l'investissement privé national et étranger.

Réduire le fardeau réglementaire et le poids des procédures administratives. Le programme de simplification des procédures réglementaires et administratives engagé en 2012 a été accéléré en 2014 et se poursuivra pour couvrir toutes les institutions publiques. Plus de 100 procédures administratives ont été revues au début 2014. Certaines ont été simplifiées et d'autres éliminées. Environ 300 autres procédures, couvrant quatre autres ministères, sont en cours d'évaluation pour être simplifiées ou éliminées avant fin 2014.

Le reste des ministères ont engagé l'inventaire de leurs procédures pour identifier et procéder aux simplifications nécessaires. Les procédures d'octroi des permis de construction feront l'objet d'un examen approfondi pour être simplifiées et encadrées par des délais réglementaires. Il en sera de même pour les procédures douanières et l'administration fiscale mentionnées ci-dessus.

Améliorer l'employabilité et l'offre de main-d'œuvre qualifiée en réalisant des réformes approfondies au niveau de l'ensemble du système éducatif. Il est notamment proposé de : (i) généraliser dans les universités et autres institutions de formation supérieure, les cours d'entrepreneuriat et de préparation à la vie professionnelle afin d'améliorer l'employabilité des futurs diplômés et les encourager à créer leurs propres entreprises ; (ii) identifier, en partenariat avec les entreprises, les demandes en qualifications professionnelles insuffisantes sur le marché, et mettre sur pied un programme spécial de formation pour satisfaire les besoins des entreprises le plus rapidement possible; (iii) évaluer, avec la participation du secteur privé, l'efficacité des nouveaux programmes de soutien à l'emploi pour les recentrer uniquement sur les programmes les plus efficaces en matière de création d'emploi, et enfin (iv) évaluer la pertinence de certaines dispositions du code du travail surtout celles qui peuvent freiner le recrutement et examiner la possibilité de les amender.

Améliorer les services d'infrastructure et de logistique. Une bonne qualité des services d'infrastructure économique (transport et logistique, énergie, eau, télécommunication, etc.) est fondamentale pour un bon climat d'investissement et la compétitivité de l'économie nationale. Grâce à des efforts continus, la Tunisie dispose d'une infrastructure économique bien développée. Pour améliorer davantage cet avantage comparatif et remédier à certains dysfonctionnements apparus pendant la période de transition, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures qu'il compte accélérer dans les mois à venir.

Dans le domaine de la télécommunication. En application de la nouvelle stratégie « Tunisie digitale », un programme d'équipement de l'ensemble de la Tunisie en infrastructure de haut et de très haut débit

a été adopté. Il sera mis en œuvre avec la participation du secteur privé. L'accès à l'infrastructure haut débit (dégrouper, bitstream) sera progressivement dérégulé; la dérégulation du segment du marché de communication internationale a débuté en 2012 et sera poursuivi pour favoriser la concurrence et réduire les coûts.

Dans le domaine de la logistique et services portuaires, le ministère des transports a engagé de nombreuses actions au niveau du principal port où l'essentiel des opérations d'import/export ont lieu (port de Radès): dégager le port des marchandises en souffrance, accélérer les procédures d'enlèvement des marchandises des ports, mettre en œuvre des contrats de performance entre les tutelles, l'OMMP, et la STAM, etc.

Pour le moyen terme, des décisions importantes sont prises, il s'agit de (i) développer en PPP une zone logistique à proximité du port de Radès. Les offres d'expression d'intérêt sont en cours d'évaluation. De plus, les diverses autorisations nécessaires ont été données à un opérateur privé pour le développement d'une plateforme logistique de haut niveau dans les environs de Tunis ; et (ii) lancer des appels d'offres pour la construction d'un terminal conteneur (infrastructure : quais 7 et 8) à Radès dans les semaines qui viennent. L'équipement et la gestion du nouveau terminal seront confiés en PPP à un professionnel privé. À long terme, il est prévu de construire et d'exploiter, sur la base d'un PPP, un port en eau profonde et une zone logistique d'envergure dans la région d'Enfidha (études de faisabilité déjà faites).

Infrastructure aéroportuaire et routière. Les efforts porteront sur l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des installations existantes. Dans le domaine du transport aérien, les négociations sur l'introduction de l'Open Skyen sont à la dernière étape. Le réseau routier tunisien est assez développé, offrant un niveau de connectivité relativement élevé comparé à de nombreux pays de la région. L'effort portera principalement sur (i) l'achèvement des travaux en cours de trois axes autoroutiers reliant le nord et le sud du pays, et le nord à l'ouest (Algérie) ; (ii) le lancement des travaux d'un réseau de routes express reliant les régions de l'intérieur aux centres économiques du littoral

et enfin, (iii) la mise en place d'une politique de mise à niveau et d'entretien routier où la priorité sera systématiquement donnée au maintien d'un bon niveau de service sur l'ensemble du réseau national .

D. Le partenariat public-privé

Promouvoir le partenariat public-privé : En plus de son apport en matière d'efficacité de gestion et d'innovation technologique, le développement du PPP dans les services publics touchés par les réformes tels que l'énergie, les ports, les aéroports, le traitement des déchets et des eaux usées, permettra de soulager la pression sur les finances publiques pour consacrer les efforts de l'Etat au financement des services publics et sociaux que seul l'Etat peut prendre en charge. Le Gouvernement s'engage à accélérer l'adoption de la loi PPP transmise à l'ANC depuis quelques mois.

E. Politique industrielle

Une nouvelle politique industrielle pour accélérer l'investissement et la montée dans la chaîne des valeurs. Une nouvelle politique industrielle est en cours de mise en place pour renforcer la compétitivité de l'industrie du pays, et accélérer la transformation structurelle et l'intégration de l'industrie tunisienne (biens et services) dans la chaîne mondiale des valeurs. Cette politique complétera les réformes structurelles mentionnées ci-dessus. Elle comprendra un ensemble de mesures transversales et des mesures spécifiques destinées à accélérer le développement des secteurs ou des filières (clusters) à fort potentiel de développement et dans lesquels la Tunisie a développé des avantages comparatifs.

Les avantages comparatifs de la Tunisie dans plusieurs filières sont réels pour faire du pays une plateforme d'exportation de produits industriels à haute valeur ajoutée : (i) un tissu industriel diversifié et à forte composante exportatrice composé de nombreuses entreprises de renommée internationale; (ii) une position géographique à proximité de plusieurs marchés porteurs tels que l'Union Européenne, le Maghreb, mais aussi l'Afrique et les pays du Golfe ; (iii) une grande flexibilité et réactivité des entreprises tunisiennes même aux petites séries grâce à des efforts de

mise à niveau; et (iv) la disponibilité de ressources humaines qualifiées et compétitives et d'une infrastructure de formation de haut niveau.

Un réseau des pôles technologiques, une infrastructure de qualité et des écosystèmes pour favoriser la recherche et l'innovation. La Tunisie a opté pour la création d'un réseau de 10 technopôles bénéficiant d'espaces aménagés, de centres de recherche et d'innovation, de zones industrielles de soutien, de réseaux haut-débit, et d'une infrastructure répondant aux normes internationales en la matière. A vocation sectorielle et régionale, chaque technopôle joue le rôle de levier au développement de sa région et du secteur dans lequel il se positionne. Le développement du réseau de technopoles se fera à travers une gestion confiée à des sociétés dédiées, à capital privé ou dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Institutionnaliser le dialogue public-privé et mettre en place une veille industrielle continue. Les principales mesures transversales que le Gouvernement mettra en place sont pour la plupart d'ordre institutionnel. D'abord, il s'agira de réorganiser les structures publiques actuelles par filière pour gagner en spécialisation et en qualité de soutien technique en remplacement de l'organisation actuelle par un grand secteur qui reste trop générale. Le Dialogue Public Privé (DPP), réunissant environ une dizaine de professionnels industriels nationaux et internationaux sera transformé en une structure permanente supervisée par la Présidence du Gouvernement. Cette structure sera dédiée à l'implémentation et au suivi de la politique industrielle et devra apporter des solutions rapides aux problèmes que rencontrent les entreprises et les investisseurs et surtout identifiera et mettra en place de nouvelles mesures pouvant améliorer la compétitivité des filières/clusters. D'ailleurs, depuis son lancement, le DPP a déjà identifié une série de mesures spécifiques à mettre en œuvre dans certains secteurs à fort potentiel de développement.

Secteur de l'énergie. Avec le développement économique du pays, la consommation d'énergie continue à croître rapidement alors que la production nationale d'hydrocarbures est en déclin. De fait, les opportunités d'investissements dans ce secteur sont variées. L'exploration

et le développement de nouvelles réserves d'hydrocarbure ainsi que l'extraction des hydrocarbures des réservoirs non-conventionnels seront encouragés. A cet effet, le code des hydrocarbures sera amendé pour promouvoir et inciter l'investissement dans ce type d'exploitation et aussi dans le secteur des énergies renouvelables. La Tunisie dispose d'un grand potentiel dans l'énergie renouvelable (surtout solaire). Il est prévu notamment qu'à l'horizon 2030, 30% (soit 3700 MW) des besoins du pays en électricité seront produits à partir de sources d'énergie renouvelable.

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire offrent un potentiel de développement très important pour répondre aux besoins alimentaires du marché local et ceux des pays voisins. Plus du quart des entreprises du secteur agroalimentaires (environ un millier) produisent pour l'exportation (22% des exportations industrielles). La climatologie, l'infrastructure de formation et la qualité des ressources humaines formées dans cette filière, la variété et la qualité des produits, les diverses incitations ciblant le secteur, et la proximité des grands marchés consommateurs, offrent des opportunités d'investissement importantes pour produire et exporter. La réforme du système de compensation redynamisera le secteur et créera de nouvelles opportunités. Le cadre réglementaire de la propriété foncière agricole sera réaménagé pour encourager les investissements dans le secteur, notamment dans la filière de l'aquaculture.

Textile et Habillement. Le secteur textile et habillement est le premier employeur de l'industrie manufacturière en Tunisie (plus de 200,000 emplois) et le 2ème exportateur du pays. L'Europe est son principal marché, mais l'Afrique et le Moyen-Orient constituent des marchés potentiels importants. Ce secteur, affecté par une forte concurrence internationale qui a ralenti son développement, dispose de véritables avantages compétitifs et donc de grandes opportunités d'investissements (textile technique, habillement de haut de gamme, etc.). Les mesures suivantes seront prises pour soutenir l'investissement dans ce secteur (i) des incitations ciblées pour les investissements d'expansion de marchés (accords d'échange avec USA, Afrique, Russie, pays du Golfe etc.) ou de gammes de produits à plus forte valeur ajoutée ; (ii) un appui technique dédié à chaque filière/cluster pour apporter des

solutions sur mesure en fonction des besoins de la filière (technopole déjà installé et bien équipé); (iii) une extension de certains avantages donnés aux entreprises offshore aux entreprises on-shore pour encourager les échanges intra secteur et mieux intégrer les filières.

Composants Electroniques. Cette filière a connu une forte croissance au cours des dernières années. Elle dispose d'un potentiel de développement important et d'un pouvoir réel pour transformer structurellement l'économie du pays. La Tunisie est parmi les dix premiers fournisseurs de l'Europe en matière de composants électroniques notamment pour le secteur automobile. Les entreprises de composants électroniques emploient plus de 40.000 employés sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le niveau d'intégration de cette filière est élevé pour offrir à un grand constructeur automobile la possibilité d'accroître sa part de marché dans le monde Arabe et la région de l'Afrique.

Des mesures spécifiques seront mises en place pour accélérer le développement de la filière i) recentrer les structures de soutien (FIPA, CEPEX, CETIM) du secteur IEE pour fournir un appui technique et commercial répondant aux besoins spécifiques des entreprises de la filière ; (ii) améliorer la qualité de la formation dans ce domaine sur la base de programmes conçus avec la participation des professionnels de la filière et en intégrant la formation par alternance.

Filière aéronautique. Cette branche a connu une forte expansion au cours des dix dernières années. Environ 65 sociétés de renommée internationale sont installées en Tunisie pour produire des composants aux plus grands producteurs d'avions au monde. Le secteur exporte plus du 2/3 de sa production vers l'Union Européenne. Les exportations de cette branche sont prévues de doubler d'ici 2017.

Son potentiel de développement en volume et en gamme de produits et de services est élevé en Tunisie. En effet, cette filière dispose déjà de son propre écosystème au niveau d'un parc dédié (aéropole de Mghira) qui regroupe toutes les activités de l'industrie aéronautique et des services connexes, offrant ainsi une synergie, des économies d'échelles et des possibilités d'échange sans précédents.

Des incitations ciblées et des mesures spécifiques, à travers un DPP dédié à cette branche, seront mises en place pour encourager le développement de cette filière notamment: (i) l'ingénierie et l'informatique embarquée; (ii) la production de composants électriques (câblage et autres), de matériaux composites, de la fonderie et usinage mécanique, de la tôlerie fine, des pièces en plastique, du traitement de surfaces, etc., (iii) les services de réparation moteur, de transformation et modification, de maintenance et autres services après-vente.

Industrie pharmaceutique. La Tunisie compte plus de 27 unités de production dédiées aux médicaments à usage humain, aux produits vétérinaires et aux dispositifs et accessoires médicaux. La production nationale est répartie entre princeps (39%) et médicaments génériques (61%). La production locale ne couvre qu'environ 49% des besoins du marché national qui, à l'image de l'évolution de la demande mondiale, connaît une forte croissance (d'environ 15% par an). Son potentiel de développement est important et les ressources humaines de haut niveau pour soutenir son développement sont disponibles en Tunisie (pharmaciens, biologistes, chercheurs, médecins, etc.).

Afin de relancer ce secteur, les mesures prioritaires suivantes seront engagées : (i) libéralisation progressive des prix des produits pharmaceutiques sur le marché national pour encourager les investissements et les exportations, (ii) rationalisation et simplification des procédures de la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) en vue de réduire les délais d'obtention de l'Autorisation de Mise sur le marché (AMM) des médicaments enregistrés en Tunisie; et (iii) revue du principe de l'acheteur unique, libéralisation progressive des achats, révision des procédures d'achat de la Pharmacie Centrale et réforme du système de compensation des produits importés afin d'encourager les investissements dans la production des produits à haute valeur ajoutée, et (iv) mise en place d'un cadre législatif approprié aux essais cliniques et au développement des prestations de services de recherche par les laboratoires internationaux.

Services de santé et tourisme médical. La Tunisie est la deuxième destination dans le bassin méditerranéen, après la France, pour les

prestations de tourisme médical (notamment en thalassothérapie) et occupe la première place dans le monde Arabe et en Afrique en tant que destination médicale (soins et traitement de diverses pathologies). Ce succès est dû essentiellement au développement de l'infrastructure hospitalière privée, à la qualité et la disponibilité du personnel médical et paramédical, et à la compétitivité qualité-prix des prestations de santé. Cet avantage comparatif unique dans la région offre de nombreuses opportunités d'investissements pour répondre aux besoins d'une demande en forte croissance (Libye, pays d'Afrique sub-saharienne, Europe, etc.).

Services informatiques et TIC. La filière SI/TIC connaît une forte croissance depuis plus de dix ans. Le nombre d'emplois y a été multiplié par six entre 2002-2012 (12.000 emplois à fin 2012) dont plus de la moitié sont des emplois hautement qualifiés. Environ 70% du chiffre d'affaires de cette filière est réalisé à l'export. Pour accélérer le développement de cette filière, outre la mise en œuvre de la stratégie « Tunisie Digitale 2018 », les mesures spécifiques suivantes seront prises : (i) engager rapidement le programme de digitalisation du secteur public (e-Gouvernement, e-Health, e-Tourisme, etc.) et mettre en place le cadre juridique nécessaire au développement du e-commerce, e-banking, mobile banking, etc. (ii) adapter le cadre réglementaire du Data Safety pour l'aligner avec la législation Européenne, et (iii) compléter et améliorer la qualité de la formation dans les TIC pour accroître l'employabilité des diplômés (soft-skills, capacité cognitives, langues, formation en alternance).

L'Offshoring et le Nearshoring et la co-localisation d'entreprises entre le pays d'origine et la Tunisie. Cette co-localisation permet aux entreprises étrangères de créer des sociétés avec des partenaires tunisiens afin de pallier au manque de ressources humaines dans leurs pays d'origine, de réduire leurs coûts d'exploitation et de leur faciliter l'accès à de nouveaux marchés à travers leurs partenaires tunisiens : Afrique du Nord, Moyen Orient, Afrique. De nombreuses entreprises ont d'ores et déjà fait une expérience réussie de co-localisation en Tunisie et deux programmes de co-localisation sont actuellement en cours. Des incitations diverses sont offertes pour encourager cette niche. La Tunisie

présente notamment de nombreux atouts pour les activités d'offshoring et de nearshoring IT et ITES (IT enabled services) et un programme spécifique a été mis en place dans ce sens. Appelé Smart Tunisia, ce programme instaure un ensemble d'encouragements et d'incitations pour le développement des activités offshoring et nearshoring IT tout en mettant à la disposition des entreprises actives dans le domaine un vis-à-vis unique afin de leur faciliter leurs relations avec l'administration et l'accès aux avantages auxquels elles ont le droit.

3.3 Développement territorial équilibré

Depuis l'indépendance, l'Etat Tunisien a mis en place plusieurs politiques et instruments pour réduire les disparités régionales. Les investissements publics ont permis d'améliorer l'infrastructure et les équipements de base (santé, éducation, eau, électricité, etc.) sur l'ensemble du territoire. Cependant, sur le plan économique et social, les écarts entre les régions du littoral et celles de l'intérieur du pays n'ont pas cessé de se creuser, créant un sentiment de discrimination et d'exclusion.

Les taux de chômage moyens des régions de l'intérieur sont entre 1,5 et 2 fois supérieurs à ceux de la moyenne nationale. Il en est de même des taux de pauvreté qui dans certaines régions du nord et du centre ouest avoisinent un rapport de 1 à 3. Une analyse plus approfondie de la situation des régions de l'intérieur montre que malgré l'importance des investissements publics réalisés dans ces régions (au moins comparables à ceux des régions du littoral) et les incitations accordées à l'investissement privé, très peu d'investissements privés se sont dirigés vers ces régions.

La politique de développement régional poursuivie jusque-là s'est avérée inopérante. Les principales raisons de cette situation résident dans : (i) une gouvernance régionale inadaptée: forte centralisation des décisions à Tunis, faible capacité et manque de coordination des institutions régionales ; (ii) une infrastructure économique et sociale locale insuffisante et un environnement d'affaires peu attractif ; et enfin (iii) une planification centrale (plans de développement) tenant peu compte des potentialités spécifiques de chaque région.

Pour une nouvelle stratégie de développement régional. La nouvelle stratégie proposée pour relancer et pérenniser le développement des régions de l'intérieur repose sur la responsabilisation de chaque région pour la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique et social de sa région.

Des mesures appropriées pour stimuler le développement des régions. En attendant que les régions se dotent de leurs propres plans de développement et de la mise en place effective d'une gestion locale décentralisée, le Gouvernement a initié un certain nombre d'actions pour stimuler le développement local. Ces mesures, dont certaines seront mises en œuvre immédiatement, s'articulent autour des trois composantes suivantes : (i) développement du cadre institutionnel et mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale pour accélérer les décisions et rapprocher les services du citoyen ; (ii) amélioration de l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements privés et mieux exploiter les atouts des régions au profit de leur population ; (iii) amélioration de l'infrastructure économique et sociale intra et inter-régions pour offrir à la population et aux agents économiques des services publics de qualité et au moindre coût.

Améliorer la gouvernance locale et accroître son efficacité. Pour le court terme, le Gouvernement envisage de (i) simplifier les procédures administratives locales à l'instar de ce qui se fait actuellement au niveau central, et déléguer l'essentiel des décisions au niveau régional (conseil régional) pour en réduire les coûts et les délais; (ii) renforcer les ressources humaines (par un redéploiement centre-région) des administrations régionales et locales par des compétences confirmées surtout dans les domaines économique et managérial, et déployer un programme de formation ciblée à l'ensemble de l'encadrement local ; (iii) renforcer les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services publics et apporter l'assistance technique aux régions pour développer le partenariat public-privé et l'externalisation des services afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics. A moyen terme, le Gouvernement apportera tout l'appui nécessaire à la mise en place -une fois adoptée- de la nouvelle politique de décentralisation.

Un environnement local favorable à l'investissement et à l'emploi.

C'est probablement là où des efforts importants doivent être déployés pour créer un écosystème dans chaque région capable d'attirer l'investissement privé. Les réformes annoncées dans les sections précédentes (relance de la croissance) vont certainement améliorer d'une façon considérable l'environnement général des affaires dans le pays. Toutefois, le Gouvernement est conscient qu'il faut faire beaucoup plus pour attirer l'investissement privé dans certaines régions.

Outre une amélioration sensible de l'infrastructure (voir ci-après), des incitations appropriées et attractives pour promouvoir l'investissement privé dans les régions de l'intérieur seront mises en place. Pour faciliter les différentes formalités et la réalisation des investissements, le Gouvernement souhaite créer, en partenariat avec le secteur privé, dans une ou deux régions pilotes, une structure dédiée exclusivement au marketing de la région et au soutien direct à l'investissement privé national et étranger.

Cette structure sera composée d'une équipe de professionnels, multidisciplinaires de haut niveau. En coordination avec l'administration régionale renforcée, cette structure apportera l'aide et le conseil aux investisseurs et les accompagnera dans le processus de mise en place de leurs projets pour faciliter les autorisations, aplanir les difficultés administratives, et réduire ainsi le coût d'investir dans ces régions. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place une aide financière importante (100 millions de dinars) pour apporter l'appui et l'assistance aux PME actuellement en difficultés. Les PME des régions de l'intérieur seront parmi les premiers bénéficiaires. Aussi, un effort particulier sera déployé pour améliorer la qualité de la formation professionnelle dans ces régions.

Mettre à niveau l'infrastructure économique et sociale et améliorer la qualité des services publics dans les régions de l'intérieur. À court terme, le Gouvernement propose d'accélérer la mise en œuvre des nombreux projets d'investissements actuellement en cours d'exécution dans les régions. Le total des projets en cours d'exécution est d'environ 6.381 projets d'une valeur de 8,5 milliards de dinars, dans pratiquement

tous les secteurs (eau, routes et pistes, éducation, santé, culture, zones industrielles, etc.). Un effort particulier sera fait au niveau de l'amélioration de l'aménagement des zones industrielles existantes ou futures. À moyen terme, le Gouvernement propose de (i) mettre en place un programme de mise à niveau de l'infrastructure dans les régions de l'intérieur. En effet, une évaluation rapide de la situation de l'infrastructure régionale en matière de transport, de santé et d'éducation, de zones industrielles, etc. montre des besoins importants en entretien ou d'adaptation aux besoins; (ii) désenclaver des zones rurales ou semi-rurales en les dotant de routes ou pistes aménagées pour les relier aux centres économiques et aux services sociaux de la région; (iii) relier les régions de l'intérieur entre elles et aux centres économiques les plus proches situés sur le littoral à l'aide de liaisons express directes. La nouvelle proximité pourrait induire des échanges et des transferts bénéfiques aux régions de l'intérieur.

3.4 Solidarité, justice et inclusion sociales

L'ultime et principal objectif du programme économique est de créer les conditions d'une prospérité bien partagée. Au-delà des niveaux de croissance qu'il pourrait obtenir, les performances d'une politique économique se mesurent surtout par la qualité de la cohésion et de l'inclusion sociales qu'elle génère. A ce titre, le Gouvernement accorde une grande importance à la politique sociale accompagnant ce programme et qui permettra de répondre à la demande de la population et des partenaires sociaux pour consacrer le principe d'une société tunisienne juste, solidaire et inclusive. Cette demande, du reste fort légitime, est prise en charge par le nouveau contrat social adopté en 2013. Le partage des fruits de la croissance et la protection sociale figurent parmi les cinq composantes du contrat social.

Ce sont le travail et l'emploi qui restent les meilleurs garants de l'inclusion et la justice sociales. Disposer d'un emploi permettant de générer un revenu suffisant pour mener une vie décente et donnant le sentiment de contribuer au développement de l'entreprise et du pays, est le meilleur moyen de contribuer à la dignité de la personne et construire une société prospère et solidaire. Les réformes décrites

plus haut ont pour objectif notamment de permettre la création d'emplois décents, sources de revenu pour tous. Pour consolider les acquis sociaux et ancrer le principe d'inclusion et de justice sociales dans la société tunisienne, le Gouvernement prendra un ensemble de mesures à caractère social pour compléter son programme économique. Les principaux objectifs des mesures proposées par le Gouvernement visent à : (i) protéger les classes vulnérables et réduire la pauvreté à travers l'amélioration de leur pouvoir d'achat et l'amélioration de l'accès aux services publics (surtout l'éducation et la santé); (ii) améliorer l'efficacité des dépenses sociales publiques et assurer leur viabilité; et (iii) réduire les disparités régionales grâce à une bonne répartition de l'investissement et la promotion d'activités créatrices d'emplois dans les zones les plus défavorisées.

Rationalisation et Équité des transferts et de la protection sociale.

Le système de sécurité sociale actuel est suffisamment développé pour en garder le principe. Toutefois, le Gouvernement a engagé une évaluation de ce système (programmes d'appui national aux familles nécessiteuses, accès gratuit ou à prix réduits aux services de santé, etc.). Cette évaluation va permettre d'unifier les bases de données, et d'apporter les améliorations et les corrections nécessaires au système pour en améliorer l'équité et assurer que toutes et seules les personnes éligibles seront couvertes.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des subventions (voir ci-dessus), la classe moyenne et les groupes vulnérables seront protégés grâce à une compensation monétaire préservant leur pouvoir d'achat. Enfin, une réforme importante sera également engagée par le Gouvernement pour assurer la continuité des prestations et la viabilité financière des régimes de retraite et des assurances maladies. En effet, les déséquilibres financiers de ces deux régimes, à caractère social, ne sont plus tolérables. Un programme de réforme est en cours de mise au point. Il fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux pour convenir des mesures à prendre et du rythme de leur mise en œuvre.

Accès aux services publics. L'amélioration des conditions de vie de la population, surtout celles du milieu rural et des quartiers périphériques des agglomérations urbaines, est fondamentale pour réduire la pauvreté

et accroître les chances d'insertion économique et sociale. Alors que l'accès à l'éducation est généralisé et gratuit, et que la réforme des transferts sociaux (voir ci-dessus) permettra à toute la population vulnérable d'accéder aux services de santé de base, le Gouvernement propose de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre d'un plan d'action intégré permettant à la majorité de la population à revenu moyen ou faible d'accéder aux services publics de base qui leur font actuellement défaut.

Un programme d'intégration sociale à travers l'accès aux services publics. Les actions suivantes seront lancées : (i) mettre en place un programme d'habitat social réservé aux couches pauvres. Il s'agira de rationaliser et d'élargir le programme actuel sur des bases plus pratiques et plus participatives ; (ii) équiper les petites communes et les quartiers périphériques de réseau d'assainissement pour améliorer les conditions d'hygiène et sanitaires de ses populations ; (iii) engager un programme national de réhabilitation et de rénovation (assainissement, voirie, eau, équipements sociaux de santé, éducation, etc.) des quartiers précaires surtout autour des grandes et moyennes villes. L'intégration économique et sociale de ces quartiers est urgente pour éliminer le sentiment d'exclusion et barrer la route à la délinquance et au radicalisme.

3.5 Mise en œuvre du programme de redressement

Ce programme de redressement est certes ambitieux mais réaliste et réalisable. Il est conçu pour être mis en œuvre à court et à moyen terme. Les principales réformes sont déjà entamées. D'autres seront mises en œuvre sur une période de 5 ans (2014-2018). L'efficacité de ce programme dépendra du rythme et de la qualité de sa mise en œuvre. Pour cela, un programme de mise en place sera établi indiquant les actions à réaliser, les résultats attendus, le planning de réalisation et les institutions responsables. Une stratégie de communication sera également développée et mise en place d'une manière rigoureuse. La participation et la concertation, initiée à l'occasion du dialogue économique national, seront poursuivies avec les acteurs économiques et sociaux. L'information sur le déroulement et les résultats du programme

sera régulièrement communiquée aux médias et à la population pour mobiliser leur soutien. En cas de besoin, il sera fait appel à l'expertise nécessaire pour la conception et l'évaluation de l'impact de certaines réformes. Enfin, un comité de suivi et d'orientation, présidé par le chef du Gouvernement, sera mis en place pour diriger et suivre le planning et la mise en œuvre des travaux.

Le Gouvernement est conscient que ce programme de redressement sera mis en œuvre dans un contexte géopolitique volatile et un environnement économique et social difficile. De plus, la mise en œuvre de la plupart des mesures proposées aura un coût important. La situation économique actuelle l'exige. Les sacrifices à faire ne seront que pour une courte période alors que les dividendes seront très importants, ils le seront pour tous et pour une longue période. Il va sans dire que ce programme nécessite la conjonction des efforts de tous les acteurs de la société et du système économique tunisien.

La Tunisie, avec toutes ses composantes politiques, économiques et sociales, compte d'abord sur ses propres moyens mais elle compte aussi, dans la mesure du possible, sur le soutien financier de ses partenaires et pays amis pour relancer son économie, créer des emplois, réduire les disparités régionales et l'exclusion sociale, et rétablir la confiance entre la population, les institutions de l'Etat et les acteurs économiques, sociaux et politiques. La contribution de nos partenaires au financement du programme économique proposé fait donc partie intégrante de ce programme.

La Tunisie qui se situe dans un espace géostratégique central, une fonction entre des groupements à la fois différents et complémentaires est idéalement placé pour permettre une interaction positive et fructueuse entre l'Afrique, l'Occident et le Monde Arabe.

Cette position de relais permet à la fois le contact entre les partenaires économiques dans une configuration triangulaire avancée mais offre aussi des compétences avérées dans divers domaines qui constituent la valeur ajoutée nécessaire à la réussite avec un savoir-faire reconnu et une fiabilité bien établie.

L'avenir dans notre région se conjugue en commun et la Tunisie, avec ses avantages géographique, historique, culturel, scientifique et technologique, présente les atouts compétitifs pour un accès, en partenariat, à des marchés divers et permet l'ouverture de nouveaux secteurs promoteurs où les trois espaces se confondent et se développent sur la base de l'intérêt partagé et les aspirations convergentes.

La Révolution de 2010-2011 n'a pas seulement démontré les limites du modèle économique suivi par la Tunisie depuis 20 ans : elle a mis en avant l'exigence d'un renouveau dans la stratégie de développement national, ainsi que les fortes potentialités que recèle le pays.

Le Gouvernement tunisien, conscient de l'impérieuse nécessité de relancer l'économie et de combattre le chômage, est pleinement engagé dans la mise en oeuvre des réformes économiques profondes qu'exige la situation. Des réformes qui tendent vers un développement plus fort et plus juste.

Animé de la volonté de tracer un avenir meilleur, il s'est engagé dans la mise en place d'une économie à la fois plus compétitive et plus inclusive, mobilisant les compétences de tous les Tunisiens. Dans cette oeuvre, la jeunesse tunisienne, qualifiée, plurilingue et ouverte sur le monde représente un atout considérable.

Cette vision de la Tunisie émergente, fruit d'un large consensus, saura maintenir la confiance des investisseurs et des partenaires et faire de la Tunisie une destination de choix et une plateforme de rayonnement.

